



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**  
**DU MAIRE**



**DÉCISION DU MAIRE N°38-2023 DU 29 septembre 2023 PUBLIÉE LE 29 septembre 2023**

**OBJET : Mise en œuvre d'un atelier gym-tonic**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

**Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le développement des actions culturelles communales au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023/2024 ;

**Considérant** la proposition d'intervention de l'association « Profession Sport dans le Pas-De-Calais » dont le siège social est sis Maison des Sports du Pas-De-Calais, rue Jean Bart – 62143 ANGRES.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

**DECIDE**

Que l'association « Profession Sport dans le Pas-De-Calais » sise rue Jean Bart – 62143 - ANGRES, animera un atelier de Gym Tonic de septembre 2023 à juillet 2024 à l'espace culturel « Maison pour Tous » pour un montant de 1 530,00 € (+ 30,00 € de cotisation annuelle). Les modalités de mise en œuvre de cette action culturelle seront actées par la mise en place d'une convention entre les 2 parties.

**PRECISE**

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

**INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

**Eric EDOUARD**